

à la situation. Nous ne pouvons absolument pas remettre une question aussi vitale à l'an prochain, à la session prochaine ou au mois qui vient. C'est maintenant qu'il faut agir, avant qu'il ne soit trop tard.

M. J. H. Horner (Crowfoot): Monsieur l'Orateur, je tiens d'abord à féliciter le député qui a proposé ce bill. Ses dernières observations allaient droit au cœur du problème qui se pose au Canada. Il nous faut réagir immédiatement, car il est nécessaire d'exercer un certain contrôle sur l'expansion galopante des «banques de données» des bureaux de crédit et autres organismes analogues. Les méthodes hautement techniques que nous connaissons permettent de violer très facilement les droits de la personne.

Je suis quelque peu étonné que ce soit un simple député qui présente ce projet de loi plutôt que le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Basford). Au Canada, notre activité législative est parfois motivée par des craintes qui remontent à la crise des années 1930. Nous nous efforçons d'adopter des lois qui répondent à nos besoins présents mais qui se fondent sur des concepts passés. Lorsque la loi veille à ce que ma femme ou toute autre ménagère achète une boîte de fèves au lard de la bonne taille, c'est faire preuve d'un esprit digne du dix-huitième siècle. Notre système d'éducation doit être tombé bien bas si nous ne sommes même plus capables de calculer le prix par once d'une boîte de haricots de 28 onces. Je crois que nous faisons mauvaise route en obéissant à des craintes qui datent des années de crise. Sans doute est-ce compréhensible lorsque l'on considère les effets sociologiques d'une telle dépression. La plupart des députés ont connu la dernière crise pendant leur jeunesse. Cela a dû laisser certaines traces dans notre façon de voir les choses.

Les ordinateurs ne disparaîtront pas demain et nous sommes encore à nous demander si nous pouvons vraiment diriger les machines ou si ce sont les machines qui nous dirigeront. C'est un problème d'actualité et qui nous préoccupe tous. Il y a un ou deux ans, j'ai assisté à un colloque de l'UNESCO où l'on étudiait l'ensemble de la question des ordinateurs et des banques de renseignements. De nombreux pays influents, membres des Nations Unies, y avaient délégué deux représentants. Les uns et les autres ont parlé de ce qu'on faisait dans leur propre pays. Il y avait deux représentants de la Russie, de la Suède et de divers autres pays. La question m'intéressait particulièrement, puisque je crois fermement qu'on doit protéger l'individualité de l'homme. L'homme devrait toujours dominer la machine, ainsi que la société dont il fait partie.

L'effet de l'adoption rapide des ordinateurs et des banques de renseignements commence à se faire sentir de plus en plus parmi nous. Les délégués de la Suède au colloque en question ont expliqué que le gouvernement de leur pays disposait d'une banque nationale qui renfermait des renseignements sur tous les citoyens. Sauf erreur, en Suède, il est contraire à la loi que de simples citoyens disposent d'une banque de renseignements. Le système gouvernemental renferme toutes les données qu'on puisse recueillir sur un particulier. N'importe qui peut avoir accès à ces données simplement en composant un numéro de téléphone. Un des délégués a dit qu'il n'y voyait rien de mal. Si un Suédois veut engager quelqu'un, il n'a qu'à signaler le numéro pertinent pour

[M. Goode.]

apprendre quel emploi l'intéressé occupe actuellement, combien il gagne et combien d'emplois il a eus en 10 ans. Autrement dit, il peut vérifier sur-le-champ si un particulier est susceptible de garder son emploi un certain temps. Il apprendra en vérifiant le niveau de son salaire actuel, quelle valeur son ancien employeur attachait à cette personne. Cela ne manque pas d'effrayer un peu.

Les délégués de la Suède ont expliqué aussi que le système ne s'arrêtait pas là. Le gouvernement avait mis au point une méthode qui permettait de placer un isotope sur le bout du doigt de tous ses ressortissants. Au lieu d'être pourvu d'un numéro d'assistance sociale, selon les vœux du député qui a pris la parole avant moi, chacun portait cet isotope sur son doigt. De cette façon, on pouvait connaître en tout temps son numéro, ainsi que ses antécédents. L'isotope pouvait être traité par ordinateur et, tant qu'il se trouvait dans le champ de l'ordinateur, un fonctionnaire pouvait le localiser dans la ville à n'importe quel moment. Le fonctionnaire pouvait aussi savoir si vous étiez ou non à la maison avec votre femme, dans une ville voisine où vous deviez être, sur la route ou de l'autre côté de la rue. Il est terrifiant d'entendre des hommes adultes et instruits expliquer la surveillance étroite qu'une machine pourra exercer sur vous. Nous en sommes au numéro d'assurance sociale au Canada, mais on a même songé à donner à chacun un isotope particulier qui pourrait être implanté sur le bout du doigt. Il ne reste qu'à inscrire l'individu de manière à ce que l'ordinateur puisse indiquer où il se trouve à tout moment.

• (5.30 p.m.)

Nous sommes sûrement assez avancés en matière de banques de renseignements et de bureaux de crédit, et à propos des rapports devant exister entre le bureau de crédit et l'individu, pour que nous puissions, en gens instruits, demander une mesure législative qui protège l'individu contre la compilation possible de faux renseignements. Un article du bill C-38 traite de façon exhaustive de la possibilité pour un individu de composer un numéro et d'obtenir des renseignements consignés sur lui-même dans l'ordinateur, ainsi que d'exiger que les renseignements consignés soient modifiés. J'irais plus loin que le suggère le bill. Si le centre des données n'est pas disposé à modifier les renseignements, il faudrait qu'on puisse tenter des poursuites contre le propriétaire de l'ordinateur qui divulgue de faux renseignements au sujet d'une personne, tout au moins, il faudrait que les tribunaux puissent déterminer si les renseignements divulgués sont faux.

Il me semble que notre société tout entière repose sur l'individu et sur la liberté qu'il a de faire le plus possible ce qu'il veut, et sur la conviction que nous devons accéder à de meilleures conditions de vie. Or, à mon avis, nous ne pouvons pas vivre mieux si nous laissons certaines gens compiler de faux renseignements sur notre compte et les divulguer à notre insu.

Nous avons eu de longs débats à la Chambre sur le fait que la Gendarmerie royale compile à son gré des dossiers sur tous les députés et sur n'importe qui. La seule chose qui nous rassure un peu, c'est de savoir que ces renseignements ne sont pas révélés à n'importe qui, mais à un petit nombre de personnes seulement. Par contre, les bureaux de crédit et les banques de renseignements révèlent contre une somme fixe, leurs renseignements, qui peuvent être tout à fait faux.